

# Analyse



## Microcrédit en Belgique

Evolution du marché  
2016

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

# Le microcrédit en Belgique : évolutions du marché

*Le secteur de la microfinance, bien que modeste en Belgique, n'en demeure pas moins un acteur clé d'une inclusion financière active. Grâce à leurs activités, les institutions de microfinance offrent à un public précaire, exclu des réseaux traditionnels de financement, la possibilité d'accéder à du crédit à des fins professionnelles ou privées. Comment ce secteur évolue-t-il ? Quelles sont les opportunités de financement qui se présentent à lui ? Cette analyse se veut une mise à jour de celle publiée par le Réseau Financité en 2013<sup>1</sup>.*

## En quelques mots :

- Définition européenne et pratiques du terrain
- Disparition du Fonds de participation
- Évolution du microcrédit en Belgique
- Quelle place occupe le microcrédit « personnel » ?

**Mots clés liés à cette analyse :** inclusion financière, microfinance, microcrédit, Belgique

## Introduction

### Microcrédit : une définition européenne pour le moins perfectible...

D'après la Commission européenne, le microcrédit consiste en un prêt inférieur à 25.000 € destiné au financement de micro-entreprises (celles qui emploient moins de dix personnes), ainsi que des personnes défavorisées (au chômage ou inactives, recevant une aide sociale, les immigrés, etc.) qui veulent travailler pour leur propre compte mais n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels<sup>2</sup>.

### De nombreuses dimensions toujours absentes de la définition :

Parmi les nombreuses faiblesses de cette définition..., retenons celles qui nous préoccupent le plus :

- l'absence de référence à la nature spécifique des institutions de microfinance : or, ces dernières se targuent de se distinguer des banques traditionnelles par :
  - des analyses de risque crédit spécifiques ;
  - un suivi pré et post-signature du contrat beaucoup plus poussé ;
  - une absence de prise de garantie ou, à tout le moins, une politique de garantie bien plus adaptée aux réalités des clients candidats.
- l'absence de référence explicite aux microcrédits à la consommation. Hors, si l'on considère que les microcrédits sont « une réponse à l'exclusion en matière de crédit de personnes ayant pourtant une capacité de

1 Arnaud MARCHAND, 2013, « Comment financer le microcrédit en Belgique ? », Réseau Financité. Disponible sur : <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/microcredit.pdf>

2 « Développement du microcrédit », Communication de la Commission Européenne, 2008 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3An26115>

remboursement », alors le microcrédit devrait aussi pouvoir intégrer des crédits aux particuliers. L'impact sociétal de ces microcrédits a par ailleurs fait l'objet de projets et d'études qui en ont prouvé l'efficacité<sup>3</sup>.

- Le montant de 25.000€ (unique dans toute l'UE) et inchangé depuis plus de 10 ans<sup>4</sup>. Ce n'est pas le plus pertinent des critères. Quand on sait les différences économiques qui prévalent d'une région d'Europe à une autre, des aménagements devraient être faits pour que ce montant puisse s'adapter aux réalités économiques diverses que l'on rencontre au sein des États membres.

Dans cette analyse, notre périmètre d'étude ne se limitera pas aux seuls microcrédits répondants aux critères européens. Toutefois, le comptage réalisé permet aux lecteurs de les distinguer.

## Un marché en croissance, malgré la régionalisation du Fonds de participation en 2014

### 1.1 La ou plutôt les institutions publiques

#### 1.1.1 *Le Fonds de participation est mort. Vive les fonds !*

Principal changement dans le paysage des institutions de microcrédit actives en Belgique, le Fonds de participation (entité fédérale), qui était encore en 2011-2012 le principal pourvoyeur de microcrédits, a été dissout en 2014. En effet, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, il a été prévu la régionalisation de ses missions. En Région wallonne, c'est la Sowalfin qui a repris le flambeau, en Flandre, le Participatie-fonds Vlaanderen et pour Bruxelles-Capitale, l'activité est gérée au sein de finance.brussels<sup>5</sup>.

Ce transfert a eu un impact significatif sur l'offre de microcrédits, tant en nombre qu'en montant, en 2014, où l'on observe un net recul. Il est d'ailleurs possible que la programmation de cette régionalisation soit à l'origine du ralentissement observé en 2013 au sein du Fonds de participation : 241 microcrédits en 2012, 45 de moins en 2013 ! Les raisons de ce ralentissement sont assez intuitives : d'une part, les demandes auprès du Fonds ont été renvoyées auprès de structures régionales qui étaient déjà en place ou pas, mais pour lesquelles un période d'adaptation a dû se mettre en place, et d'autre part, ces structures n'offrent pas forcément des produits similaires à ceux développés par l'entité fédérale.

Au sein des trois institutions régionales, les microcrédits sont semblent-ils confiés à des structures spécifiques : la Socamut au sein de la Sowalfin, Brupart et Brusoc au sein de la SRIB et PMV au sein du Participatie-fonds Vlaanderen.

---

3 Nous renvoyons le lecteur aux matériaux disponibles sur internet du projet européen CAPIC : Cooperative Affordable Personal Inclusive Credit : <http://www.fininc.eu/tag/capic/> ainsi qu'au livret consacré au recommandations de l'évaluation d'impact du dispositif français commanditée par La Caisse des Dépôts et Consignation : [http://comptrasec.u-bordeaux.fr/sites/default/files/pdf\\_book/livret-8-recommandations.pdf](http://comptrasec.u-bordeaux.fr/sites/default/files/pdf_book/livret-8-recommandations.pdf)

4 En 2003

5 finance.brussels apparaît être la nouvelle appellation publique de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB).

### 1.1.2 *Brupart et Brusoc à Bruxelles*

Comme on l'a dit, Brupart et Brusoc, filiales de finance.brussels sont chargées, depuis le 1er juillet 2014, d'exercer, pour la Région de Bruxelles-Capitale, les missions d'octroi de prêt et d'accompagnement aux promoteurs d'entreprises.

Dans ce cadre, Brupart octroie le prêt Boost-me. Brusoc distribue du microcrédit, ainsi qu'un crédit de trésorerie.

#### ***Prêt Boost-me***

Le prêt Boost-me s'adresse aux chômeurs complets indemnisés, ainsi qu'à toutes les petites entreprises (inscrites à la banque carrefour des entreprises depuis moins de 4 ans) qui sont implantés ou ayant le projet d'établir une activité professionnelle en dehors de la zone d'intervention prioritaire<sup>6</sup>.

La durée du prêt varie entre 3 et 5 ans avec un taux d'intérêt de 4 %. Le montant du microcrédit varie entre 10.000 € et 50.000 €.

Dans le cadre du prêt Boost-me, un accompagnement du promoteur d'entreprise est assuré par Brupart tout au long de la durée du prêt. Cet accompagnement est assuré soit par ses propres services, soit en collaboration avec des structures d'appui agréées, telles que Crédal Entreprendre, des guichets d'économie locale, BECI, etc.

Les données disponibles ne permettent pas de faire la part entre les microcrédits répondant à la définition européenne, et les prêts qui n'y répondant pas. Toutefois, dans le cadre du prêt Boost-me, divers microcrédits ont été accordés<sup>7</sup>, sans qu'il soit possible de fournir des chiffres exacts.

Outre le prêt Boost-me, Brupart distribue également le prêt Brufin. Ce prêt est réservé aux indépendants et aux PME (petites et moyennes entreprises) implantés ou ayant le projet d'établir une activité professionnelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Toutefois, la cible ne répond strictement à la définition du microcrédit que lorsque les bénéficiaires sont des micro-entreprises (moins de 10 travailleurs) et que les montants octroyés sont inférieurs à 25.000 €<sup>8</sup>.

#### ***Microcrédit et crédit de trésorerie***

Brusoc propose divers produits financiers dont un microcrédit (montant s'élevant à maximum 25.000 €), à un taux d'intérêt de 4 % pour une durée maximale de trois ans.

Outre le microcrédit classique, Brusoc propose également un crédit de trésorerie pour un montant maximal de 7.500 € à un taux d'intérêt de 5 % pour une durée maximale d'un an.

### 1.1.3 *Socamut, au sein de la Sowalfin en Wallonie*

Dans la gamme des produits proposés par Sowalfin, le prêt subordonné est le produit se rapprochant le plus de la définition du microcrédit.

---

6 La zone objectif 2 de la Région de Bruxelles-capitale comprend les communes suivantes : Anderlecht, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek.

7 Exemple : prêt Boost-me de 17.000 € accordé à Vegasme et prêt Boost-me de 20.000 € accordé à Turtle en 2015. Source : Rapport d'activité 2015 de SRIB.

8 Pour plus de détails sur le prêt Boost-me, voir le site internet de Brupart : <http://www.finance.brussels/fr/filiales/brupart>

### ***Le prêt subordonné dans le cadre du produit mixte (outil combinant une garantie et un prêt)***

Sowalfin propose un prêt subordonné, dans le cadre de son produit mixte. Ce prêt est distribué par sa filiale la Socamut. Depuis septembre 2011, ce prêt subordonné est proposé aux entrepreneurs établis en Wallonie. Le produit mixte est un outil combinant une garantie et un prêt.

Concrètement, l'entrepreneur qui sollicite un microcrédit auprès d'une banque (jusque 25.000 €) peut bénéficier d'une garantie de 75 % de la Socamut. Il a également la possibilité de bénéficier d'un prêt subordonné complémentaire d'une valeur maximale de 12.500 €.

Par cet outil, un entrepreneur peut bénéficier de deux microcrédits octroyés par deux organismes différents : la Socamut et un établissement bancaire.

À côté du prêt subordonné, Sowalfin proposera également le prêt coup de pouce. Il s'agit d'une nouvelle mesure de la Wallonie qui vise à mobiliser l'épargne privée au profit du financement de jeunes PME (moins de 5 ans) et indépendants. Le dispositif entre en vigueur le 17 octobre 2016<sup>9</sup>. Toutefois, considérant les montants et les publics cibles, le dispositif ne correspond pas à des microcrédits suivant la définition européenne.

#### ***1.1.3 Participatiefonds en Flandre***

Le participatiefonds distribue le « Startlening » ou « prêt lancement » pour les personnes souhaitant se constituer en indépendant ou créer une entreprise. Le prêt est destiné à des demandeurs d'emploi inscrits au chômage pendant au moins 3 mois, ainsi qu'à des bénéficiaires d'une allocation d'intégration.

Le montant maximal pouvant être accordé s'élève à 30.000 €. Quant à la durée, elle peut être de 5, 7 ou de 10 ans, selon la nature du projet.

Un taux d'intérêt fixe de 4,25 % est pratiqué pour les prêts de 5 ans et 4,5 % pour les prêts de 7 ou de 10 ans.

Depuis le 13 mai 2016, une nouvelle version (Startlening +) est disponible, mais se rapproche moins de la définition du microcrédit.

## **1.2 Les acteurs privés**

Théoriquement, il existe 4 acteurs. Nous nous limiterons à l'étude des seuls trois en activité. En effet, SOFINE<sup>10</sup> ne distribue pas encore de produits de microcrédit. Pour chacun des trois acteurs, nous présenterons les innovations introduites récemment.

### **1.2.1 Créda1**

Crédal octroie habituellement des microcrédits (microcrédit professionnel, microcrédit social accompagné, microcrédit prêt vert) à Bruxelles et en Wallonie. Les microcrédits proposés s'adressent à différents types de bénéficiaires : des

---

<sup>9</sup> Toutefois, un effet rétroactif a été admis. En effet, les prêts conclus depuis le 1 janvier 2016 sont éligibles. À cet effet, le prêteur doit adresser une demande d'enregistrement dans les 3 mois suivants la date de remise des fonds ou de l'entrée en vigueur de l'arrêté d'exécution (30/09/2016), et au plus tard le 31 décembre 2017.

<sup>10</sup> Solidarité pour le financement de l'entrepreneuriat : <http://sofine.be/>

entrepreneurs, des particuliers, des associations, etc. Toutefois, depuis un an, Crédal développe un nouveau produit : impact +.

Impact + est un crédit solidaire proposé à des entrepreneurs collectifs ou citoyens qui portent un projet de développement durable, ou répondant à une demande sociétale.

Plus concrètement, le microcrédit Impact + vise des projets portant sur :

- « l'inclusion des publics précarisés (accès à la formation, au marché de l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, au crédit, etc.) ou qui apporte une réponse à un besoin commun partagé au sein d'un groupe d'individus et notamment les plus fragiles (personnes âgées, petite enfance, jeunesse, handicap, réfugiés et immigrés, assuétudes, etc.) ;
- la préservation de l'environnement et l'équilibre des ressources naturelles à travers des modes de production propre ou la sensibilisation et la recherche de solutions aux grands enjeux environnementaux ;
- l'épanouissement de citoyens libres et responsables. »

Concernant les modalités, Crédal propose une durée variable (de 1 à 20 ans), en fonction des besoins. Crédal propose un montant compris entre 1.000 et 100.000 € (et même 200.000 € en cas d'investissement immobilier).

Les taux proposés sont définis en fonction du type de crédit demandé, de sa durée dans le temps, du profil de risque du projet, ainsi que de la plus-value sociale ou environnementale du projet<sup>11</sup>.

### 1.2.2 microStart

microStart est un organisme spécialisé dans le microcrédit professionnel. Il propose des prêts jusque 15.000 € pour démarrer une activité ou financer un projet existant. microStart propose également un accompagnement assuré par un réseau de professionnels.

En collaboration avec Babyloan, une plate-forme européenne de financement participatif, microStart propose depuis 2016 du microcrédit financé à travers le crowdfunding. Nous étudierons les rouages de cette alliance, dans le cadre d'une autre analyse<sup>12</sup>.

### 1.2.3 Hefboom

Hefboom est actif en Flandre avec divers produits, tel que le prêt solidaire. De plus, depuis près de deux ans, Hefboom a créé et développe un nouveau produit de microcrédit baptisé « Impulskrediet ».

L'Impulskrediet permet d'obtenir un microcrédit d'un montant maximum de 25.000 € pour démarrer une entreprise ou consolider un projet existant. Le montant maximum du microcrédit est de 25.000 €, avec un taux d'intérêt de 6 %. La durée maximum est de 5 ans (2 ans de conseil et d'accompagnement gratuit)<sup>13</sup>.

---

11 Pour plus de détails sur Impact +, voir le site internet de Crédal : <http://www.credal.be/impact>

12 « Le microcrédit et le financement participatif : une alliance durable ? Les enseignements du partenariat entre Microstart et Babyloan », Analyse Financité, décembre 2016.

13 Pour plus de détails, voir : <http://impulskrediet.be/ons-microkrediet/#begeleidin>

## Une offre modeste, connaissant une belle croissance en 2015

Le marché du microcrédit en Belgique est caractérisé par une offre insuffisante face à une demande croissante. La principale raison réside dans le fait que l'activité n'est pas rentable, contrairement à l'activité de crédit dans les banques classiques. En effet, les taux d'intérêt restent bas et puisqu'un accompagnement gratuit est proposé, les coûts de gestion dans l'ensemble restent élevés.

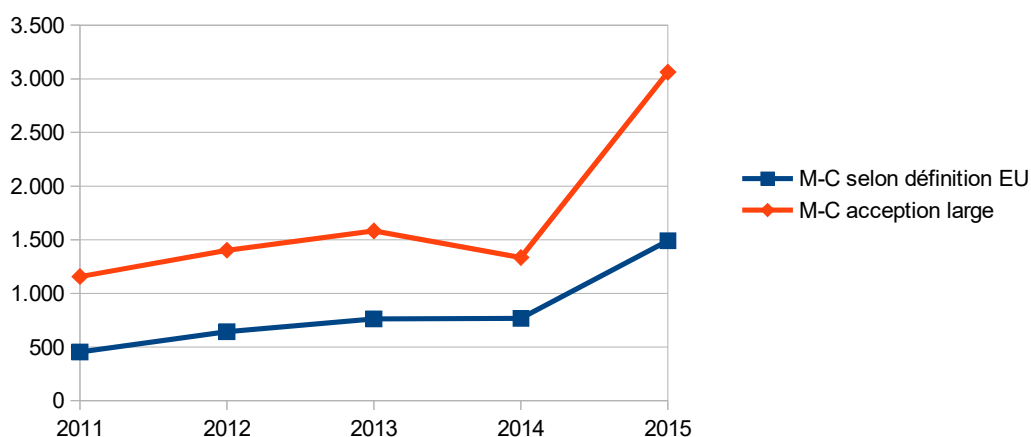
On comprend mieux pourquoi les banques traditionnelles ne s'y précipitent pas.

En 2015 toutefois, alors que se digère doucement la régionalisation du Fonds de participation, on note une belle reprise de la croissance tant en nombre qu'en montant des microcrédits distribués en Belgique. Les acteurs publics régionaux semblent motivés à faire de leurs institutions respectives des outils de développement économique efficaces.

## Les évolutions de l'offre de microcrédit depuis 2011

Comme l'illustrent les deux graphes suivants, sans le coup d'arrêt de 2014, la croissance de l'offre de microcrédits est continue et semble même légèrement s'amplifier, tant en nombre de contrats, qu'en terme de montants octroyés. A voir si cette accélération se maintiendra en 2016.

Evolution du nombre de microcrédits (2011-2015)



Dans les deux tableaux ci-dessous, le lecteur pourra accéder aux données détaillées du marché (le premier a pour unité le contrat de crédit, le second le montant en euro des crédits), par institution et par produit, selon qu'il répond ou non aux critères de la définition européenne.

Ils permettent d'illustrer notamment un très net développement de l'offre du microcrédit personnel au sein de Crédal, qui connaît un recul de son offre

« professionnelle », une croissance inédite de l'offre de microStart en matière de crédits professionnels.

	Montants des microcrédits ouverts				
	2011	2012	2013	2014	2015
<b>M-C selon définition EU</b>	4.377.427	5.543.294	6.010.231	5.656.328	12.952.619
<b>M-C acception large</b>	12.856.858	14.214.609	14.634.550	9.167.377	18.276.142

## Conclusion

On se gardera toutefois de penser (malgré une communication que nous trouvons parfois un rien racoleuse) que ces seuls véhicules financiers seront à même de redresser les économies régionales ou de résorber leurs taux de chômage. On parle de microcrédits et sans mauvais jeu de mots, aussi, de micro-chiffres à l'échelle macro-économique. A l'échelle micro-économique, en revanche, l'intérêt est réel de donner à des entrepreneurs exclus des financements traditionnels la possibilité de tester, et ou, de lancer leur propre activité professionnelle.

Le dynamisme du terrain de manière générale, les remarquables augmentations de 2015 chez microStart (crédit business) et chez Crédal (crédit consommation) laissent entrevoir de réelles progressions dans les années futures.

On observe aussi de leur part, une recherche et un esprit inventif destinés à élargir leurs modes de financement.

Enfin, de nouveaux acteurs tels que SOFINE srl-fs, initiative citoyenne destinée à soutenir et financer l'entrepreneuriat de personnes exclues du système bancaire classique, sont à même d'élargir, certes progressivement, la diversité et le périmètre de l'offre de microcrédits en Belgique.

*Willy Tadjudje et Olivier Jérusalmy*

*Décembre 2016*



		Nombre de microcrédits ouverts				
		2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de Participation	Prêt solidaire	22				
	Prêt lancement (incluant les tranches de subsistance du plan jeunes indépendants) < à 25.000€	223	241	196	Fin de l'activité de la structure fédérale, répartition régionale démarrée en 2014	
	Prêt lancement > à 25.000€	173	191	137		
	<b>Total microcrédits définition EU</b>	<b>245</b>	<b>241</b>	<b>196</b>		
Sowalfin	Prêt subordonné max. 12.500€ (produit mixte SOCAMUT)					433
	Prêt Coup de Pouce (lancement 2016)					-
	<b>Total microcrédits définition EU</b>					<b>433</b>
Finance brussels / Groupe SRIB	Crédit de trésorerie					0
	Microcrédit Brusoc	9	14	12	7	26
	Fonds d'amorçage	26	20	38	32	31
	<b>Total microcrédits définition EU</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>26</b>
Participatie-fonds Vlaanderen	Startlening < à 25.000€					N.C
	Startlening > à 25.000€					N.C
	<b>Total microcrédits définition EU</b>					
Crédal	Microcrédit professionnel	77	86	122	136	100
	Microcrédit professionnel « Impact + »					16
	Microcrédit aux particuliers, dont...	504	548	645	536	763
	1- Microcrédit social accompagné	429	452	502	433	629
	2- Microcrédit prêt vert	75	96	136	89	134
	3- Bien vivre chez soi			7	14	
<b>Total microcrédits définition EU</b>	<b>77</b>	<b>86</b>	<b>122</b>	<b>136</b>	<b>100</b>	
Hefboom	<b>Total microcrédits définition EU</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>62</b>
microStart	<b>Total microcrédits définition EU</b>	<b>100</b>	<b>275</b>	<b>402</b>	<b>582</b>	<b>869</b>
<b>TOTAL microcrédits - définition européenne</b>		<b>453</b>	<b>643</b>	<b>762</b>	<b>767</b>	<b>1.490</b>
<i>TOTAL microcrédits (définition large incluant les microcrédits supérieurs à 25.000 et ceux dédiés à la consommation – en gris clair)</i>		<i>1.156</i>	<i>1.402</i>	<i>1.582</i>	<i>1.335</i>	<i>3.063</i>

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.